



**UN OUTIL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE AU SERVICE DE LA RÉGION**

Le Parc Chasseral est reconnu par la Confédération depuis 2012. Il fait partie des 16 parcs naturels régionaux qui, avec les 2 parcs péri-urbains et le Parc national, concernent quelque 13 % du territoire suisse.

À la différence du Parc national, dans les Grisons, dont la mission est entièrement dévolue à la protection stricte de la nature sans aucune intervention humaine, un parc naturel régional soutient le développement durable des activités économiques et humaines sur son territoire.

Son but est de préserver et mettre en valeur son patrimoine, naturel, bâti ou même immatériel et d'offrir une riche complémentarité dans de multiples domaines aux institutions régionales existantes.

Parc régional Chasseral  
 Place de la Gare 2  
 CH - 2610 St-Imier  
 T + 41 (0)32 942 39 49  
[www.parcchasseral.ch](http://www.parcchasseral.ch)



**1999–2019:  
 20 ANS D'ACTIVITÉS**

Un bilan pour préparer  
 la Charte 2022–2031



# UN PARC NATUREL RÉGIONAL, LE PROJET DE TOUTE UNE RÉGION

D'ici à fin 2020, les législatifs des communes formant le Parc seront amenés à valider la nouvelle Charte valable pour la période 2022-2031.

Ce document a pour objectif de montrer, par une sélection d'éléments concrets, quelques-unes des principales actions réalisées par le Parc sur l'ensemble du territoire et sur chaque commune en particulier.

Le Parc est l'affaire de tous: ces interventions et événements n'auraient pu être possibles sans la collaboration de nombreux partenaires, ni sans le soutien des communes membres.

## UN FRANC VERSÉ PAR LES COMMUNES ET LES MEMBRES = 11 FRANCS POUR LA RÉGION!

Le Parc Chasseral a réalisé des investissements liés à ses projets pour un montant de 1,28 million de francs en moyenne par année entre 2002 et 2019. Les dernières années, les investissements s'élèvent à plus de 2 millions par an. Les communes participent à raison de 4 francs par an et par habitant, un montant qui restera inchangé pour 2022-2031. Cet engagement financier permet de mobiliser d'importants fonds publics et privés.



## 1999–2019: 20 ANS EN 10 FAITS MARQUANTS

### 1999–2002

L'association «Parc régional Chasseral» voit le jour fin 2001, après 3 ans d'intense préparation menée par les associations régionales, des communes intéressées, des groupes d'intérêts et des services cantonaux de Berne et de Neuchâtel.

### 2008

La protection de la végétation sub-alpine de la crête du Chasseral est protégée du piétinement touristique par la pose de 66 poutres au sol. Des panneaux d'information complètent le dispositif.

### 2004

La création de la ligne de bus Nods-Chasseral (CarPostal) vient compléter l'absence de transport public sur le flanc sud du Chasseral depuis le démantèlement du télésiège.

### 2009

Depuis cette année, au moins 2700 écoliers de la région ont pu découvrir et s'initier au développement durable en participant à «Graines de chercheurs». Entre 20 et 25 classes y participent chaque année en choisissant l'une de ces thématiques: énergie, verger, hirondelle ou paysage.

### 2011

En 9 éditions, 42 *Bal(l)ades* ont été organisées en partenariat avec Les Jardins Musicaux, dans la plupart des communes du Parc (14 sur 21). L'occasion de découvertes patrimoniales, culturelles ou liées à la nature, cumulées à un spectacle musical original.

### 2012

Après obtention du label fédéral, la première Charte est signée par 29 communes, qui forment un territoire de 388 km<sup>2</sup>. De nombreuses associations (défense de la nature, chasseurs, agriculteurs, etc.) et des personnes à titre individuel sont membres du Parc et ont permis, grâce à leur engagement, cette reconnaissance par la Confédération.

### 2014

Près de 130 spécialités du terroir issues de 17 producteurs ont été labélisées «Parcs suisses» depuis 2014. Ces fromages, saucisses sèches, sirops, vins, huile de colza et autres spécialités sont commercialisés directement chez les producteurs, dans certaines épicerie de la région ou parfois dans la grande distribution.

### 2015

La Maison Chasseral-Les Savagnières, fruit d'un partenariat public-privé (communes de Val-de-Ruz et de Saint-Imier, Bugnenets-Savagnières SA et Parc Chasseral), est inaugurée en 2015. Elle est utilisée en hiver comme en été.

### 2019

Tramelan a accueilli une rencontre intercommunale très suivie sur la thématique de l'extinction nocturne, avec une Fête de la Nuit – la 6<sup>e</sup> dans le Parc depuis 2012 – offerte à la population en prévision d'une éventuelle extinction partielle de son éclairage public. Une dizaine des 21 communes du Parc Chasseral pratiquent l'extinction nocturne en 2020.

### 2016–2017

Un diagnostic de l'infrastructure écologique a été mené en 2016 et 2017 dans les Parcs Chasseral et du Doubs. Cette analyse, réalisée à partir de 160 000 données de plus de 6000 espèces, a conduit à un plan d'action de 60 mesures concrètes, qui devraient être opérées par les Cantons et les Parcs ces 10 prochaines années.

